

Création d'une réserve interne au Musée du Temps

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Les collections précieuses et fragiles du Musée du Temps sont actuellement conservées dans une des salles du musée des Beaux-arts (ancienne salle d'horlogerie). Cet espace doit être vidé le plus vite possible car il nécessite des travaux pour la mise en conformité exigée par la Commission de sécurité. La libération de ce volume offrira de plus un poumon souhaité pour le redéploiement des collections beaux-arts.

Cette situation oblige à accélérer le projet d'établissement d'une réserve interne dans l'enceinte du Palais Granvelle. Cette réserve, prévue dès l'origine dans le projet du musée, doit permettre à terme de conserver les collections très précieuses dans l'enceinte du musée, et ce dans des conditions de sécurité adaptées.

Cette réserve est prévue au 2^{ème} étage de l'aile côté Brasserie. Le choix de cet emplacement a été fait en tenant compte :

- de la capacité de portage au sol : cet emplacement avait été équipé, au moment de la réfection des charpentes et toitures au début des années 1990, de poutres en béton précontraint : il est donc susceptible de recevoir jusqu'à 850 kg au m² (le reste des espaces de l'édifice étant limité à 400, voir parfois 300 kg au m²)
- de la possibilité d'organiser, à terme, un secteur rapprochant une petite salle de consultation documentaire pour le public (en bout de la réserve projetée) et des présentations de collections en nombre, du type réserves visitables (dans la galerie attenante)

La création de cette réserve de 190 m² nécessite :

- la création d'un escalier d'accès, ouvrant sur le bâtiment de l'administration, le cloisonnement et l'isolation de l'espace, les finitions, le remplacement des châssis des lucarnes, la détection incendie pour une somme de 53 000 € TTC (Service bâtiment),
- des travaux en électricité et lignes informatiques ; la détection vol reliée à l'installation actuelle, le traitement du climat et la circulation d'un air renouvelé au moyen d'armoires spécifiques, le téléphone : 30 000 € TTC (Direction maîtrise de l'énergie)
- l'équipement intérieur : création d'une mezzanine, d'une rangée d'armoires et de cloisons intérieures, le tout démontable : 28 000 € TTC. La dépense globale d'un montant de 111 000 € TTC est à imputer au chapitre 23.323.2313.4819.33000.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Budget et de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ce projet.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.